

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

# Đamá Nínáv

REVUE INTERDISCIPLINAIRE  
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 20, DECEMBRE 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 20 Đamá Nínáv | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression

**IMPRIMERIE ST LOUIS**

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: [imprimerie.stlouis@yahoo.fr](mailto:imprimerie.stlouis@yahoo.fr)



Scientific Journal Impact Factor

## CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2025)

This certificate is awarded to

**Dama Ninao**

**(ISSN: 2617-4774 (E) / 2617-4766 (P))**

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process  
SJIF 2025 = 6.907

**SJIF (A division of InnoSpace)**



SJIFactor Project

**SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor**

**E-mail : [evaluation@sjifactor.com](mailto:evaluation@sjifactor.com)**

**Website : <http://sjifactor.com/>**

**SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).**

**SJIF Impact Factor Evaluation [ SJIF 2025 = 6.907 ]**

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue

interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

**Professeur Koutchoukalo TCHASSIM**

**Université de Lomé**

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### Directeur de publication et rédacteur en chef :

**Professeur TCHASSIM Koutchoukalo**, Université de Lomé (Togo)

### Directeur de rédaction :

**Professeur Arthur MUKENGUE**, Université de Rhodes (Afrique du sud)

## Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

## Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur HETCHELI Follygan, Université de Lomé, Dr BASSANE Ernest (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur AVEGNON Komi Xolali, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr YEKE Ulrich-Ariel,

Université Omar Bongo (Gabon), Dr AWOKOU Kokou (MC), Université de Lomé, Dr PIDABI Ghabana (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr TONYEME Bilakani (MC), Dr LONGA Banabia, Université de Lomé, Dr NPAKOU Bantchin (MC), Université de Lomé, Kouawo Candide Achille Ayayi (MC) Université de Lomé, Dr GNAGNON Kossi Wonouvo, Université de Lomé, Dr KPASSAGOU Lodegaena Bassantea, Université de Lomé, Dr ANDOU Weinpanga A. (MC), Université de Lomé, Dr GNANE Napo (MC), Université de Lomé

### **Comité de rédaction**

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

**Secrétariat :** HOGNON Komi Mosé

Contact : [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com)

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

## LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

**Dama Ninao** est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

### La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

### Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

-**Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

### **Typographie française**

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

### **Tableaux, schémas et illustrations**

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

### **Soumission des manuscrits**

Cette revue facture les frais de publication à **50 000F** détaillés comme suit :

- les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article ;
- à l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**.

Le paiement des frais se fera via les opérateurs téléphoniques.

- Envoi par **Western Union, Ria, Money Gram** (Bref, les canaux internationaux pour les auteurs devant envoyer les frais hors du Togo) à **TCHASSIM Koutchoukalo** (mail : mtchassim@gmail.com)
- ou par **Tmoney** (au numéro **00228 90 22 89 93**) pour les nationaux.

Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des

schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs.

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : [revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net](mailto:revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net). Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : [revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net](mailto:revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net), visitez le site de la revue : [www.revuedamaninao.net](http://www.revuedamaninao.net) ou nous contacter : Tel : 00228 90 22 89 93.

### **Evaluation par les pairs**

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

### **Objectifs et portée**

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

**Professeur Koutchoukalo TCHASSIM**

**Université de Lomé**

## SOMMAIRE

1. **LES PROVERBES DANS LA TRADITION EDUCATIVE KISSI DE  
KISSIDOUGOU, EN GUINEE-CONAKRY ----- 17**  
Dr CAMARA Abdoul Karim, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)  
Dr BONGONO Yomba, Université Julius NYERERE de Kankan (Guinée-  
Conakry)
2. **DEVELOPPEMENT RURAL CONTRAIRE : BOKO HARAM ET LES  
MUTATIONS DE LA PRODUCTION AGRICOLE AU LAC (TCHAD) ----- 32**  
ADOUM Forteye Amadou, Département de Géographie, Université de  
N'Djamena (Tchad)  
DJANGRANG Man-na, Centre National de Recherche pour le Développement  
(CNRD) (Tchad)  
ZOUA BLAO Martin, Département de Géographie, Université de N'Djamena  
(Tchad)
3. **« CORRESPONDANCES » DE BAUDELAIRE : FONDATION  
ÉPISTÉMOLOGIQUE D'UNE POÉTIQUE SYMBOLISTE ----- 52**  
N'GONIAN Kouassi Anicet, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo,  
(Côte d'Ivoire)
4. **LA MÉDECINE PERSONNALISÉE ET LA MÉTAPHORE DU  
RÉDUCTIONNISME GÉNÉTIQUE: ENJEUX PHILOSOPHIQUES  
CONTEMPORAINS ? ----- 68**  
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
5. **AUTOBIOGRAPHIES FUNÉRAIRES DES HAUTS DIGNITAIRES :  
APPORTS A L'HISTOIRE PHARAONIQUE (2500-1300 AV. J.-C.) ----- 90**  
TRAORE Assa Dramane, Université des Sciences Sociales et de Gestion de  
Bamako (Mali)
6. **LA CONVENTION 32 TCHADO-FRANÇAISE----- 108**  
DOMARDEEL Ali, Université de N'djaména (Tchad)  
NDIGUYANA Mahnkoiri, Université de Sarh (Tchad)

7. LA PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE DE GEORGES CANGUILHEM --128  
OUÉDRAOGO Arounan, Université de Tours (France)
8. LE COMMERCE DES PRODUITS ARTISANAUX DU CAMEROUN  
SEPTENTRIONAL : LA PRÉCARITÉ DANS L'AUTO-EMPLOI. -----145  
BATOUL Bouba, Université de Ngaoundéré (Cameroun)
9. FUNCTIONS OF HOMICIDE IN SHAKESPEARE'S TRAGEDIES : A  
READING OF *HAMLET AND MACBETH* -----160  
KLOUTSE Biava Kodjo, Université de Kara (Togo)
10. MODELÉ GRANITIQUE ET DÉGRADATION DE LA ROUTE NATIONALE  
A3 EN ZONE TROPICALE HUMIDE DANS UN CONTEXTE DE  
CHANGEMENT CLIMATIQUE (CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE) -----178  
LOUKOU Bolley Josué Aristide, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
DJE Bi Doutin Serge, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
YAO Brou Raymond, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
11. VERBES COGNITIFS, MARQUEURS DE SUBJECTIVITÉ ET  
D'ACQUISITION DE LA CONNAISSANCE DANS *LE MONDE  
S'EFFONDRE* DE CHINUA ACHEBE -----196  
CAMARA Mohamed, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)
12. DU ROMAN INITIATIQUE AU ROMAN HISTORIQUE DANS *VOYAGE  
INITIATIQUE* DE NOËL-AIMÉ NGWA NGUÉMA -----211  
MOUPOUMBOU Clément, Université Omar BONGO de Libreville (Gabon)
13. LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE : DERIVES ET PERSPECTIVES -----229  
FOFANA Daniel Chifolo, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. « LUTTE POLITIQUE AU CAMEROUN POSTCOLONIAL : ENTRE  
ELIMINATION DES ADVERSAIRES POLITIQUES ET CONSERVATION  
DU POUVOIR (1958-1971) » -----246  
DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire, Université de Dschang (Cameroun)
15. DÉTERMINANTS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DE LA  
MÉCANISATION AGRICOLE DANS UN CONTEXTE DE FORTES  
POTENTIALITÉS AGROÉCONOMIQUES : LE CAS DE LA PLAINE DE  
MÔ AU TOGO -----264  
DJALNA Kouyadéga, Université de Kara (Togo)

- 16. DISTRIBUTION SPATIALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNE DU 9<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE N'DJAMENA (TCHAD)-----285**  
DJIMLASSEM NDOUBA Kisito, Université de Pala (Tchad)
- 17. ESSAI DE PROFILAGE DE L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE : L'EXEMPLE DES CHEFS BÉTÉ DE GAGNOA-----305**  
DJOKOURI Loroux Serge Pacome Junior, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. INTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES REFUGIES CENTRAFRICAINS DE LA NYA-PENDE (TCHAD) -----322**  
DOUMDE Marambaye, Université de Doba (Tchad)  
MOREMBAYE Bruno, Université de Doba (Tchad)  
DJIMADOUM Deba Emmanuel, Université de Dschang (Cameroun)
- 19. ANALYSE DES STRATÉGIES DE PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES À TRAVERS LES CONTES DANS LES SOCIÉTÉS AGNI-----339**  
SENY Ehouman Dibié Besmez, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)  
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- 20. ANALYSE ETHNOLINGUISTIQUE ET VISION DU MONDE DES ETHNOTEXTES FUNÉRAIRES NZIMA : L'EXEMPLE DES PLEURS RITUELS CONSACRES AU CLAN AZANWOULE -----356**  
EKRA Gnankon Christophe-Richard, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)  
KOUADIO Mafiani N'Da, Université Félix Houphouët-Boigny, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
- 21. UN ENFANT DU TCHAD DE JOSEPH BRAHIM SEID : DE L'ÉNONCIATION FICTIVE AU PACTE RÉFÉRENTIEL RÉEL, ENJEUX D'UNE AUTOBIOGRAPHIE ROMANCÉE -----376**  
KALPET Emmanuel, École Normale Supérieure de Bongor (Tchad)  
MAMADI Robert, Université de N'Djaména (Tchad)

22. LITTÉRATURE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : UNE ANALYSE GÉOCRITIQUE DU ROMAN *PUSSIONS-NOUS VIVRE LONGTEMPS* DE IMBOLO MBUÉ -----400  
Eulalie Patricia ESSOMBA, École normale supérieure de Yaoundé 1 (Cameroun)
23. L'INTERDICTION DU PHÉNOMÈNE DE LA CAPTIVITÉ (ESCLAVAGE) AU SOUDAN FRANÇAIS (XIXe-XXe SIÈCLE) : ENTRE DÉFI ET ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX -----420  
FOFANA Yacouba, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)  
DIABATÉ Pori, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
24. ENQUÊTER LES GROUPES MARGINALISÉS AU TOGO : PARTICULARITÉS MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR DU CAS DES ENFANTS DE LA RUE À TSEVIE -----442  
GOGOLI Ablavi Esseyram, PPNDL, Université de Lomé (Togo),  
AWESSO Atiyihwè, PPNDL, Université de Lomé (Togo),  
N'DJAMBARA Mahamondou, URAAF, Université de Lomé (Togo),  
MOUMOUNI Innoussa, PPNDL, Université de Lomé (Togo)
25. L'ORGANISATION DU DEUIL CHEZ LES TABWA DE TANGANYIKA (DES ORIGINES À LA VEILLE DE LA COLONISATION)-----462  
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)
26. MAMY WATA ET LA DECOLONISATION SPIRITUELLE DE L'IMAGINAIRE POSTCOLONIALE DANS *LA CAGE* DE ROBERT DARENE -----479  
MALONDA MATINA Intime-Chancia , Université Omar Bongo (Gabon)
27. RECOURS AUX CENTRES DE SANTÉ PUBLICS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE LANGUIBONOU (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) -----498  
KRAMO Yao Valère, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
ISSA Bonaventure Kouadio, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
OUATTARA Rockyatou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
ASSI-KAUDJHIS Narcisse, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

28. **ÉTAT DE DROIT ET DEFIS SECURITAIRES EN AFRIQUE-----518**  
YAMEOGO Issaka, Université Norbert Zongo, Koudougou, (Burkina Faso)
29. **EMOTIONS ET ACTION PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTES DE  
L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'UNIVERSITE DE BERTOUA -539**  
EPOTO IBON NDOME Jeanne, Université de Bertoua (Cameroun)  
BIOLO Joseph Thierry Dimitri, Université de Bertoua (Cameroun)  
MAPOUKOU Jeannine, Université de Bertoua (Cameroun)
30. **CRITIQUE DU SOCIAL ET ÉMERGENCE D'UN ESPACE POLITIQUE  
AUTHENTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE MASSE CHEZ HANNAH  
ARENDT-----552**  
KARABOILY Mah Hortense, Institut National Supérieur des Arts et de  
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
31. **L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ET LA RÉSILIENCE CHEZ LES  
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE DU TOGO-----567**  
KAZIMNA Pazambadi, Université de Lomé (Togo)
32. **ART AS A THERAPY: A READING OF ALICE WALKER AND ZORA  
NEALE HURSTON -----582**  
KAN-OUAR Eguibowé Viviane, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina-Faso)  
AFAGLA Kodjo , Université de Lomé (Togo)
33. **IMPACT DE LA PRATIQUE AGRICOLE SUR LA DYNAMIQUE  
PAYSAGÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE KORO (NORD-OUEST DE LA  
CÔTE D'IVOIRE)-----595**  
KONE KARNON, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)  
KONÉ KIYOFULO HYACINTHE, Université Alassane Ouattara (Côte  
d'Ivoire)  
TRAORE ZIE DOKLO, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
34. **DÉCRYPTAGE STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE DU MÉTALANGAGE  
DANS LE DISCOURS NÉGRO-AFRICAIN : CAS DE *L'ÉTAT Z'HÉROS OU  
LA GUERRE DES GAOUS* DE MAURICE BANDAMAN ET *ALLAH N'EST  
PAS OBLIGÉ* D'AHMADOU KOUROUMA-----611**  
KPAN Roger Gueu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
ASSI Fabrice Christian Ehouan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

35. **THE COMMONWEALTH DEVELOPMENT AND BENIN: A POSTCOLONIAL COMPARATIVE ANALYSIS**-----626  
ABADAMÈ Marcellin, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
36. **PLURALISME ETHNIQUE ET DEMOCRATIE EN AFRIQUE : PROSPECTIVE POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE** -----642  
MBIA MALLAH Syngam, Université de Lomé (Togo)
37. **LE PERSONNAGE MARGINAL DANS *BLACK MANOO* DE GAUZ : MODE, CADRE DE VIE ET IDEOLOGIE**-----658  
MENEDA Danielle Laurence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
38. **DES HOMMES DANS DES PROFESSIONS TRADITIONNELLEMENT FEMININES DANS UNE SOCIETE FORTEMENT STEREOTYPEE (OUAGADOUGOU)**-----673  
MILOUNGOU/BAMOGO Touwindé, Université Thomas SANKARA (Burkina-Faso)
39. **ALLIANCES INTER-ETHNIQUES ET LA SYMBOLIQUE DE L'EAU ET DES ÉLÉMENTS CULTURELS DANS LA STABILITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE** -----695  
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)  
ALIMAN Fabrice, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)
40. **HEIDEGGER ET L'EPOQUE MODERNE: VERS UN RAPPORT ESTHETIQUE DE L'ETANT**-----713  
DIALLO Mounirou, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)  
NDIAYE Moïse Babacar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
41. **DYNAMIQUE DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET CONGESTION LIÉE À LA DESSERTÉ DE LA VILLE DE BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE)**-----728  
YAO N'guessan Fabrice, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)  
N'DRI Kouamé Sylvain, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (Côte d'Ivoire)

- 42. DE LA TRANSTEXTUALITE ET DE LA TRANSGENERICITE EN ART :  
UNE PROMOTION DU CONTE ORAL PAR LA CINEMATOGRAPHIE --748**  
N'GUESSAN Konan Germain, Institut National Supérieur des Arts et de  
l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)  
EHILE Kadja Olivier, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
Culturelle (Côte d'Ivoire)
- 43. PEUPLEMENT ANCIEN DU ZARMAGANDA DES ORIGINES AU XVE  
SIÈCLE : CAS DES CII ET DES LAFAR (NIGER) -----763**  
HAMA Nouhou, Département d'histoire à l'université Abdou Moumouni de  
Niamey (Niger)
- 44. LA NOTION DE SOLIDARITE AU GABON : QUELLE EVOLUTION DE LA  
FIN DU XIX<sup>E</sup> SIECLE A 2024 ? -----779**  
NYAMA Abraham Zéphirin, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon)
- 45. INTEGRATION DES TIC DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET TECHNIQUE EN GUINEE : ENTRE INSUFFISANCE  
INFRASTRUCTURELLE ET DEFICIT DE COMPETENCES NUMERIQUES  
-----793**  
OUATTARA Bapindié, Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)  
DIALLO Mamadou Koudiougou, École Normale d'Instituteurs de Boké (Guinée)
- 46. AFRO ET FRANCO FÉMINISMES DANS *CELLES QUI ATTENDENT DE  
FATOU DIOME*-----809**  
MAÏGA Aboubacar Abdoulwahidou, Université Yambo Ouologuem de Bamako  
(Mali)  
DEMBÉLÉ Sambou, École Doctorale-Droit, Économie, Sciences sociales,  
Lettres et Arts du Mali (Mali)
- 47. TRADITION ET MENDICITE AU BURKINA FASO : UNE ILLUSTRATION  
A PARTIR DES PARENTS AYANT DES ENFANTS JUMEAUX DANS LA  
VILLE DE OUAHIGOUYA -----821**  
SAOUADOGO Sidibéouéndin, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)  
TRAORE Masseniva, Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)

48. MICROCREDIT ET BIEN-ETRE MONETAIRE DES MENAGES RURAUX  
AU CAMEROUN -----832  
TCHUENGA Doris, Université de Maroua (Cameroun)  
NLOM Jean Hugues, Université de Douala (Cameroun)
49. STRUCTURE POETIQUE DU FEMINISME DANS *GRAIN DE SABLE* DE  
TANELLA BONI ET *CALLIGRAMMES* DE GUILLAUME APOLLINAIRE  
-----854  
TRAORE Bakary, Université Félix Houphouët- BOIGNY, Abidjan, (Côte  
d'Ivoire)
50. VARIABILITÉ CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DES PRODUCTEURS DE  
RIZ PLUVIAL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BODOKRO (CENTRE  
DE LA COTE D'IVOIRE) -----869  
KOUASSI Yao Dieudonné, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte  
d'Ivoire)  
KOUADIO N'dri Yann Cedric, , Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte  
d'Ivoire)  
KOFFI Kouadio Alain, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
51. TYPOLOGIE ET FONCTIONNALITÉS DES CÉRAMIQUES À BROBO  
(CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : SAVOIR-FAIRE ET USAGE-----887  
YAPI Apo Sandrine, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte  
d'Ivoire)  
YEO Mitanhantcha, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
52. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET MOUVEMENTS DE « VEILLE  
CITOYENNE » AU BURKINA FASO : ÉMERGENCE D'UNE  
CITOYENNETÉ ACTIVE OU DYNAMIQUE SOCIALE À TONALITÉ  
POPULISTE ? -----901  
YOGO Evariste Magloire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)
53. DU NAZINON AU MOUHOUN : DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION  
HUMAINE PREHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE-----914  
BATIENO Désiré, Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (Burkina Faso)
54. DU FONDEMENT DE L'UNIVERSALISME DES DROITS DE  
L'HOMME À PARTIR DE LA MORALE DE KANT -----930  
HONBA Théodore, Université de Douala (Cameroun)

- 55. ALTERITE ET REHABILITATION D'UNE IDENTITE FEMININE  
DANS LA NUIT SACREE DE TAHAR BEN JELLOUN -----947**  
LYAMANGOYE Bob Emarculin, Université Omar Bongo (Gabon)
- 56. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE  
FORMATION INITIALE ET CONTINUE EN LIEN AVEC LE  
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DÉVELOPPEMENT  
PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR AU  
CAMEROUN -----962**  
BEYALA OWONO Marguerite, Université de Yaoundé 1 (Cameroun)
- 57. DEPICTING SLAVERY AND SOCIAL DIFFERENCES IN TONI  
MORRISON'S A MERCY -----976**  
ADOUPO ACHO Patrice, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- 58. ANALYSE CRITIQUE DE LA PLACE DE L'ORIENTATION-  
CONSEIL DANS LES LOIS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET  
PROFESSIONNELLE AU CAMEROUN -----991**  
MEZO'O Gaston-Lebeau, Université de Yaoundé I (Cameroun)

**TRADITION ET MENDICITE AU BURKINA FASO : UNE ILLUSTRATION A  
PARTIR DES PARENTS AYANT DES ENFANTS JUMENTS DANS LA VILLE DE  
OUAHIGOYA**

**SAOUADOGO Sidibéouéindin**  
**Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)**  
**benoitsaouadogo79@gmail.com**  
**&**  
**TRAORE Masseniva**  
**Université Joseph –KI ZERBO (Burkina Faso)**  
**massenivadesse@gmail.com**

**Résumé:** L'objectif de ce présent article est d'analyser la mendicité des mères de jumeaux dans la ville de Ouahigouya au Burkina Faso afin de comprendre le phénomène. Cette forme de mendicité exercée par des mères de jumeaux pour des raisons diverses est en train de prendre de l'ampleur dans la ville de Ouahigouya avec l'arrivée massive des personnes déplacées internes liée à la crise sécuritaire. Une approche analytique nous a permis de savoir les causes, les conséquences de la mendicité des mères de jumeaux et de proposer des solutions pour éradiquer le phénomène. Pour aboutir aux résultats, nous avons procédé par une enquête qualitative accompagnée d'une recherche documentaire.

**Mots clés :** Burkina, moaaga, mendicité, jumeaux, rite, tradition

**Abstract:** The aim of this article is to analyse begging among mothers of twins in the city of ouahigouya in order to understand the phenomenon. This form of begging practised by mothers of twins for various reasons, is becoming increasingly widespread in ouahigouya with the mass arrival of internally displaced persons linked to the security crisis. An analytical approach will enable us to identify the causes and consequences of begging by mothers of twins and propose solutions to eradicate the phenomenon. To achieve these results, we will conduct a qualitative survey accompanied by documentary research .

**Keys words :** burkina, moaaga, begging, twins ritual, traditional

### **Introduction**

La mendicité des mères de jumeaux a la peau dure au Burkina Faso et dans la ville de Ouahigouya en particulier où elle est plus observable. A l'origine, cette forme de mendicité est pour respecter les coutumes et traditions chez les Moose. Mais de nos jours elle semble devenir un travail pour certaines personnes qui veulent profiter de la tradition pour en faire un gagne-pain. Sur la perception du terme « jumeaux » chez les Moose, DORIS Bonnet (1988, p.21) affirme : « Chez les moose, les jumeaux appelés « kinkinrsi » ont un rôle fondamental dans la

représentation de la procréation avec toutes les implications que cette représentation présuppose. Pour les Moose, « la procréation est le résultat de la pénétration d'un esprit appelé « kinkinrga » dans le ventre de la femme au moment où celle-ci a un rapport sexuel avec son mari ». La tradition moaaga recommande aux mères de jumeaux de mendier trois fois au marché pour garder les enfants en bonne santé. Selon un notable coutumier : « La mendicité des mères de jumeaux est un acte symbolique. Elle consiste pour la mère de jumeaux à emmener ses enfants jumeaux sur une place publique, notamment la place du marché. Les jumeaux sont ainsi présentés à la communauté qui leur offre des galettes, des beignets, du sésame, de l'argent, etc.. Cette mendicité ne doit pas excéder trois à quatre fois ». Cependant nous constatons que la tradition n'est plus respectée, car les mères de jumeaux mendient tous les jours à travers la ville de Ouahigouya. De nos recherches, NIKIEMA Aude et SAWADOGO Pegdewende Honorine (2019) ont publié un article intitulé les mères de jumeaux en situation de mendicité à Ouagadougou. Dans leur article, ils ont abordé la mendicité des mères de jumeaux, mais ils se sont focaliser sur les espaces de mendicité. Dans le présent article, nous dépasserons la dimension spatiale de la mendicité des mères de jumeaux pour aborder celle sociale du phénomène. L'objectif de ce présent article est d'analyser le phénomène de mendicité des mères de jumeaux pour le comprendre afin de proposer des solutions. Pour aboutir aux résultats escomptés, nous avons procédé par une approche qualitative à travers une enquête de terrain appuyé d'une recherche documentaire. Notre travail s'organisera autour d'un cadre conceptuel et méthodologique suivi de la présentation des résultats pour terminer avec une discussion.

## **1. Cadre conceptuel et méthodologique**

Le cadre méthodologique et conceptuel nous a permis dans un premier temps de montrer notre méthode de recherche et ensuite éclairé la lanterne de nos lecteurs sur le sens des expressions clés de notre analyse.

### **1.1. Considérations conceptuelles**

La mendicité, c'est le fait de mendier, c'est-à-dire de demander l'aumône. Elle s'exerce sous sa forme directe : s'arrêter devant les lieux de culte, feux tricolores, banques, sur les trottoirs pour apitoyer, se promener de porte à porte, dans les auto gares, marchés et autres lieux publics pour quémander, mais aussi sous sa forme indirecte, faire appel au don auprès d'une personne par suggestion à travers le regard et des gestes interpellateurs, à la suite d'une

prestation non sollicitée. La mendicité peut être définie aussi comme un phénomène social qui consiste pour une personne, souvent un groupe de personnes démunies, à demander l'aumône ou des moyens de subsistance. Au Burkina Faso, il existe plusieurs formes de mendicité. Il s'agit de la mendicité des mères de jumeaux, la mendicité des talibés, la mendicité des vieillards, la mendicité des personnes handicapées etc.

Pour OULD Bilal Hamzetta (2004, p.7) : « La mendicité est une pratique sociale et économique surtout individuelle, parfois collective, qui consiste à demander à autrui des moyens de subsistance ». BEATE Althammer (2007, p.9) précise davantage le concept en ces termes : « La mendicité est une demande individuelle de charité, sous une forme monétaire ou en nature, exprimée à l'aide de mots, de gestes, de symboles corporels et d'autres signes reconnaissables, adressés à des personnes sans lien de parenté ni de connaissance avec le demandeur et qui fait explicitement appel au besoin d'être aidé ». Selon VUARIN Robert (1990, p. 608) : « La mendicité est [...] une institution parfaitement légitime, spirituellement, culturellement, économiquement fonctionnelle. Elle est cependant d'autant plus légitime que le mendiant « mérite » l'aumône, qu'elle lui est due en raison de ses handicaps physiques, de ses infirmités, de sa vieillesse, ou du caractère exceptionnel du malheur qui l'affecte ».

De ces définitions sur la mendicité, nous avons orienté notre étude sur la mendicité des mères de jumeaux.

La mendicité des mères de jumeaux est le fait pour les femmes de demander l'aumône au nom des enfants jumeaux en vue de satisfaire leurs propres besoins ou ceux de la famille. En général les enfants utilisés pour faire la mendicité sont des jumeaux. Cependant, il arrive de voir des femmes avec des enfants de mêmes tailles présentés comme des jumeaux, ou encore de vrais jumeaux prêtés et utilisés dans la mendicité contre versement d'une partie du butin à leurs familles. On peut considérer la tradition comme étant la perpétuation par transmission de génération en génération de l'ensemble des valeurs, des conceptions sociales et du mode de vie propre à la civilisation d'un peuple. Elle contient donc toutes les valeurs (culture, les us et coutume, la religion, la morale, les techniques, les connaissances et pratiques diverses etc.) qui constituent le patrimoine d'une société, son essence et qui font d'elle une entité particulière, différente des autres sur bien de points. C'est pourquoi la tradition a un poids assez lourd et une notoriété imposante sur le groupe social, surtout en Afrique, où elle exerce encore une emprise et une pression très fortes sur l'individu.

## **1.2. Méthodologie**

La méthodologie nous a permis de dérouler la méthode utilisée pour aboutir aux résultats. Une telle démarche nous a recommandé la délimitation de la zone de recherche et exposer notre technique de collecte des données.

### **1.2.1. Type d'étude**

Cette recherche a pour objectif d'analyser la mendicité des mères de jumeaux dans la ville de Ouahigouya. De ce fait, une approche qualitative a été déployée pour comprendre les causes et les conséquences de cette forme de mendicité dans la ville de Ouahigouya.

### **1.2.2. Population d'enquête, échantillonnage et échantillon**

La population d'enquête est constituée essentiellement des mères de jumeaux et des personnes ressources de la commune de Ouahigouya. Quant à l'échantillon qualitatif, le choix raisonné a été adopté. Les entretiens ont été réalisés auprès de trente (30) femmes mères de jumeaux, dix (10) responsables coutumiers.

### **1.2.3. Outils et techniques de collecte de données**

Des entretiens individuels semi-directifs ont été mis en branle pour analyser la mendicité des mères de jumeaux dans la ville de Ouahigouya. Il convient de noter que le guide d'entretien a été administré exclusivement aux mères de jumeaux, aux autorités municipales et coutumières de la ville de Ouahigouya.

## **2. Résultats**

L'analyse des données sur les mères des enfants jumeaux interrogées, montre qu'elles sont originaires communes rurales. En plus de la pauvreté qui poussent les mères de jumeaux à mendier, la crise sécuritaire est venue aggravée la situation. Elles ont un âge compris entre 20 et 44 ans (12 d'entre elles ont moins de 30 ans). On constate également qu'elles sont presque toutes mariées et la majorité ne sait ni lire ni écrire. En tout, nous avons pu recenser une vingtaine de mères de jumeaux dans la ville de Ouahigouya avec au moins 60 enfants jumeaux. L'aumône que les populations offrent aux mères de jumeaux est destinée aux jumeaux eux-même.

### **2.1. Les origines de la mendicité des mères de jumeaux**

La mendicité des mères de jumeaux trouve ses origines dans les coutumes. Selon les entrevues réalisées avec les responsables religieux et coutumiers, à des époques très anciennes,

cette pratique existait de façon symbolique. Elle était bien perçue par les populations, car vue comme une exigence de la société. Dans certaines coutumes comme chez les Moose du Burkina Faso, la naissance de jumeaux est sacrée et suscite peur et crainte dans la famille et même dans la communauté toute entière. D'où la nécessité d'organiser des rites pour éviter que des malheurs, de mauvais sorts et des malédictions s'abattent sur les enfants et leurs parents géniteurs. Au nombre des rites à réaliser pour la survie des enfants, il y a la mendicité. Dans le temps, cette pratique dépendait du sexe des enfants et nécessitait l'accord préalable du mari et même celui de la famille élargie. Cette forme de mendicité était également de courte durée (quelques jours) et se pratiquait seulement les lundis et les vendredis dans des lieux publics, en l'occurrence les marchés. Malheureusement, de nos jours, la mendicité des jumeaux a perdu toute son authenticité coutumière dans la mesure où ces dernières ne mendient plus pour les mêmes raisons, mais plutôt pour des raisons financières. Selon une mère de jumeaux : « c'est la crise qui nous a amené à la mendicité. Nous avons quitté nos maisons sans rien prendre. Arrivé en ville, l'aide de l'Etat ne nous parvient pas. Qu'est-ce que nous allons faire et nous avons des jumeaux qui mangent ». Une autre affirme ceci : « nous n'avons pas le choix. Mon mari a été tué par les terroristes et j'ai quatre enfants dont l'ainé n'a que 12ans. Nous avons fait le tour de la ville pour chercher du travail en vain. Donc, la seule solution qui me présente pour nourrir mes enfants c'est la mendicité ». Elle est devenue au fil du temps une occupation à plein temps pour certaines mères de jumeaux qui en ont fait une activité professionnelle. A titre illustratif, un chef coutumier interrogé sur l'origine de la mendicité des mères de jumeaux déclare : « Cette forme de mendicité a une origine dans la coutume. Au plan coutumier, une femme qui accouche des jumeaux devrait envoyer ses enfants au marché local au plus 4 fois (lundi et vendredi à raison de deux fois pour chacun de ces jours). Le marché étant un lieu public où plusieurs personnes se rencontrent, permettait à un bon nombre d'entre elles de voir ces jumeaux et leurs mères et aux personnes qui le désiraient de leur faire des offrandes. Cela ne se faisait pas de façon continue comme ce qui se fait aujourd'hui ». Un autre chef coutumier ajoute ceci : « Les mères de jumeaux le faisaient dans le temps pour se décharger uniquement des sorts et des malédictions que les génies pourraient faire abattre sur les enfants et leurs mères. La mère de jumeaux était appelée à mettre les enfants dans un panier à leur naissance et faire le tour du marché comme si elle les vendait. Cette mendicité était de nature symbolique et durait trois jours si les bébés sont des faux jumeaux et quatre jours lorsque ce sont des vrais jumeaux et cela s'arrêtait là. C'est donc cette forme de mendicité qui s'explique seulement au plan

coutumier. Ce que nous voyons aujourd'hui n'est qu'un effet de mode nourri par la pauvreté, la faim et le manque de moyens aggravé par la crise sécuritaire ». Il convient également de relever que pour d'autres entrevues, les prescriptions coutumières **soutenant** la mendicité des mères de jumeaux, même dans sa forme symbolique, ne sont que des préjugés qui doivent être abandonnés avec l'évolution des mentalités. D'ailleurs, plusieurs personnes interrogées disent avoir des mères de jumeaux dans leurs propres familles ou connaître des mères de jumeaux qui n'ont jamais pratiqué la mendicité, mais leurs enfants sont en bonne santé et n'ont jamais été frappés par d'éventuelles malédictions.

## 2.2. Les causes de la mendicité des mères de jumeaux

La mendicité des mères de jumeaux dans le contexte burkinabè et particulièrement dans la ville de Ouahigouya est un phénomène aux causes multiples. Elle est décrite comme la résultante de la pauvreté, du chômage, de la désarticulation familiale, de la non-maîtrise de la fécondité, des pesanteurs culturelles, de la recherche effrénée du gain facile à moindre effort et de la tolérance du phénomène. Selon le Toom-Naaba chef coutumier de Ouahigouya : « la tradition moaaga recommande aux mères de jumeaux de faire la mendicité au marché trois à quatre fois selon le sexe des enfants. De nos jours ce n'est plus le cas. C'est devenu du commerce. Donc les jumeaux ne portent plus les mêmes valeurs qu'avant ». Le phénomène s'est accentué avec la crise sécuritaire. Cette crise sécuritaire qui a fait déplacer des milliers de populations, a poussé beaucoup de mères de jumeaux à opter la mendicité afin de subvenir à leur besoin dans la ville. Selon les mères de jumeaux que nous avons interrogées, elles se basent sur l'obligation coutumière pour pratiquer la mendicité, mais en réalité c'est le manque de moyens et de travail adéquat pour s'occuper des enfants qui les pousse à mendier à longueur de journée. Une mère de jumeaux nous confie ceci : « les terroristes ont tué nos maris, nous laissant avec des enfants. Qu'allons-nous faire si nous n'avons pas d'aide. Sinon, mes enfants dépassent la mendicité selon la tradition moaaga. J'ai effectué les rites au village avant de venir en ville. Donc je ne devais plus faire ce rite, mais je n'ai pas le choix ». Du fait de la venue des jumeaux, plusieurs d'entre elles déclarent être dans l'incapacité de continuer leurs activités rémunératrices quotidiennes en l'occurrence le petit commerce (vente de nourriture, bois, charbon, légumes, etc.), le nettoyage et la lessive dans les ménages relativement nantis. D'autres évoquent l'absence prolongé du mari à la recherche du bien être dans les pays voisins ou son décès, la non-reconnaissance de la grossesse suivie très souvent de la répudiation pour justifier leur mendicité. Vivant déjà dans des conditions difficiles et confrontées à la gestion de

nouveaux enfants qui sont en général imprévus, les mères disent n'avoir d'autres choix que de recourir à la mendicité pour subvenir aux besoins des jumeaux, de leurs frères/sœurs et parfois de toute la famille. Pour les responsables religieux et coutumiers interviewés, le problème de la mendicité des mères de jumeaux est collectif dans la mesure où les différents segments de la société ne jouent plus leurs rôles en assumant leurs responsabilités vis-à-vis des mères de jumeaux désœuvrées et nécessiteuses. Avec la crise sécuritaire, il y a des maris qui poussent leurs femmes mères de jumeaux à aller mendier pour qu'ils puissent avoir à manger.

### **2.3. Les conséquences de la mendicité des mères de jumeaux**

La mendicité des mères de jumeaux est un fléau aux conséquences multiples pour la société. Au-delà du fait qu'elle ternit l'image du pays, elle cultive l'imitation chez les femmes mères de jumeaux, la tendance du gain facile et l'assistanat. Au lieu de travailler, ces femmes préfèrent se contenter des gains qu'elles obtiennent dans la mendicité, ce qui est source de sous-développement dans la mesure où cette catégorie de femmes de plus en plus nombreuses ne participe pas à l'effort de développement. Par ailleurs, la mendicité des mères de jumeaux n'est pas sans conséquence sur les femmes et leurs enfants. En effet, si la présence physique des mères de jumeaux aux abords des voies et dans les lieux publics, expose leurs enfants et elles-mêmes à tous les dangers et indispose les dirigeants soucieux de leur bien-être, il faut accepter que ces femmes ne soient qu'un élément au même titre que le carrefour, la clairière, la termitière ou la rivière dans l'esprit de celui qui pratique l'aumône ou le sacrifice. Il est ressorti des entrevues réalisées que le plus souvent, les offrandes ne sont pas faites en visant l'amélioration des conditions de vie des jumeaux et leurs mères qui les reçoivent, mais visent plutôt l'amélioration de celles des donateurs. L'aumône ou le sacrifice n'est donc pas un acte altruiste animé toujours par le souci du bien-être des moins nantis. C'est dans cette logique que des sommes d'argent importantes, des produits alimentaires, vestimentaires sont retrouvés tous les jours dans les fourmilières, les termitières, ou sur la voie publique au lieu d'être destinées à ceux qui en ont besoin. De ce fait, les jumeaux et leurs mères sont victimes de toute sorte de malheurs véhiculés par les offrandes. Certaines mères de jumeaux disent avoir refusé des offrandes, car supposées dangereuses pour leur santé et celle des enfants. Cette tolérance du phénomène par la population est d'ailleurs l'une des principales raisons qui ne facilite pas l'application de la loi n°043/96/ADP du 13 novembre 1996 au Burkina Faso portant Code Pénal dont les articles 242 à 249 sont relatives à la mendicité et au vagabondage au Burkina Faso. En outre, comme précédemment mentionné, les mères de jumeaux qui s'adonnent à la mendicité

s'exposent aux risques divers (accidents de la circulation, agressions, maladies, viol, etc.), aux abus de tout genre et à d'autres vices tels que la prostitution. Elles deviennent dépendantes et peuvent tomber dans l'oisiveté, car certaines d'entre elles abandonnent les activités qu'elles menaient auparavant du fait de cette pratique. Quant aux mères de jumeaux qui mendient sans l'accord de leurs maris ou sans leur complicité, il est ressorti des entrevues que ces dernières finissent par perdre leurs époux. Un chef coutumier interrogé sur les conséquences de la mendicité des mères de jumeaux sur les enfants et leurs mères affirment : « Les conséquences de la mendicité des mères de jumeaux sont encore plus néfastes sur les enfants que sur leurs mères, car une mauvaise habitude est inculquée aux enfants, notamment celle du moindre effort dans laquelle les mères sont elles-mêmes adeptes. Un enfant qui grandit dans la mendicité, qui fait son enfance aux abords des routes, ne peut devenir qu'un autre mendiant. Aussi, ces enfants seront en général sans éducation. C'est une mendicité qui nourrit le risque d'une nouvelle génération de mendiants en créant un cercle vicieux dans lequel il faut à tout prix sortir, car la conséquence la plus certaine est le sous-développement ».

### **3. Discussion**

La mendicité des mères de jumeaux est un phénomène qui prend de l'ampleur au Burkina Faso et dans la ville de Ouahigouya en particulier. Les mères de jumeaux qui pratiquent la mendicité dans la ville de Ouahigouya sont de l'ethnie moaaga. Ces femmes rodent autour des marchés et des grands carrefours de la ville. Les causes probables du phénomène sont entre autres, les pesanteurs socioculturelles, la pauvreté accentuée d'une crise sécuritaire. En plus des raisons culturelles avancées par les mères de jumeaux pour pratiquer la mendicité, elles avancent la crise sécuritaire qui serait à l'origine de cette mendicité. En dehors de la mendicité des mères de jumeaux qui est fréquente dans la ville de Ouahigouya, d'autres formes de mendicité existent dans la ville. C'est le cas des enfants talibés, des personnes handicapées et les vieillards. Si la mendicité des mères de jumeaux semble être justifiée par la tradition, la mendicité des enfants talibés semble avoir une origine controversée. CAMARA Moriba lors de la conférence sur la mendicité des enfants au Mali en 2008 affirme : « L'origine la plus répandue de la mendicité des enfants remonte au début du 19ème siècle, dans le Royaume Peulh de Macina sous Sékou Ahmadou où la mendicité des élèves coraniques se pratiquait dans le cadre de l'enseignement obligatoire pour tous les enfants en âge d'aller à l'école. Face aux moyens limités du pouvoir qui assurait déjà la prise en charge des maîtres à travers la Zakat

qu'il collectait et distribuait, cette forme de mendicité visait à faire participer la communauté à l'éducation des enfants par l'octroi de la bourse aux Garibous ou talibés ».

Les fidèles musulmans ne sont pas unanimes sur sa pratique. Selon le ministre burkinabè de l'action sociale, TIENDREBEOGO Issa dans son discours d'ouverture du séminaire international de Ouagadougou sur la mendicité le 2 avril 1992 : « Si le prophète affirme, je cite, les pauvres ont leur part dans la fortune du riche, ... la loi islamique dispose également que la mendicité est interdite à tout homme valide et dans les pays arabes le MOHTASSIB (c'est-à-dire le représentant de la loi) doit punir tout homme valide s'adonnant à la mendicité jusqu'à ce qu'il change de concept de vie. C'est le moment de faire appel à votre sagacité pour apporter des solutions heureuses à ces questions ».

Pour la mendicité des vieillards et des personnes handicapées, la cause est prioritairement la pauvreté. Aucune raison valable n'est assez forte pour justifier leur mendicité si ce n'est que la pauvreté. De nos analyses, le phénomène de mendicité qu'elle soit religieuse, culturelle, a pour dénominateur commun, la pauvreté. De nos recherches à travers la ville de Ouahigouya, nous n'avons jamais rencontré une mère de jumeaux issue d'une famille aisée.

La mendicité des mères de jumeaux a des conséquences néfastes sur les mères que sur les enfants. Les femmes qui pratiquent la mendicité avec les bébés finissent par en faire une habitude et ne veulent plus faire autre chose. Elles deviennent une charge sociale. Pour les enfants, ils sont exposés à toutes sortes de maladies. L'éducation de ces enfants que leurs mères traînent dans les rues sera tronquée.

Pour résoudre ce problème de société qui ronge la société burkinabè, il faudra développer davantage les mécanismes de protection des personnes vivant en situation difficile : il est possible d'aider véritablement les personnes démunies en appuyant les structures étatiques, les ONG et les associations qui viennent en aide aux populations pauvres. On peut également promouvoir la solidarité dans les populations et créer d'autres centres de récupération (pour les mendiants invalides) et de formation (pour les mendiants valides). Dans ce cas, il sera plus facile de centraliser les aides et les offrandes des différents donateurs pour venir en aide aux mendiants internés et dissuader ceux qui iront dans la rue. Il faudra organiser des campagnes de sensibilisation en impliquant les leaders religieux et coutumiers et la société civile afin de faire changer les attitudes et les comportements au sein des populations. Par exemple, pour le cas des enfants talibés, les campagnes de sensibilisation devraient être

organisées en étroite collaboration avec les autorités religieuses à partir d'un argumentaire religieux qui critique la mendicité des enfants talibés, et véhicule la notion que les textes sacrés de l'Islam ne légitiment pas la pratique de la mendicité pour les talibés. Cette action devrait être soutenue par un usage novateur des technologies de l'information et de communication, sous la forme d'émissions radiophoniques sur les responsabilités parentales, les difficiles conditions de vie des talibés et l'importance de la scolarisation. En outre, il faut une application du Code Pénal en la matière à la suite des campagnes de sensibilisation et éviter de centrer les politiques de lutte contre le phénomène dans les grandes villes, car avec le déplacement des populations les mères de jumeaux sont "partout" et proviennent de "partout". En fin, il faudra renforcer les capacités de la brigade « labal » qui est en train de faire ses preuves dans la lutte contre la mendicité au Burkina Faso.

### **Conclusion**

De l'analyse des résultats issus des entrevues réalisées sur la mendicité des mères de jumeaux dans la ville de Ouahigouya, l'on retient que le phénomène tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, ne saurait se justifier ni par les coutumes ni par les religions musulmane et chrétienne. La pratique a des conséquences néfastes sur les enfants et leurs mères et même sur la société toute entière, mais elle est entretenue par les conditions de vie précaires des ménages, la tolérance du phénomène par la population et la non-application du Code Pénal en la matière. Selon le rapport de l'Institut national de la statistique et de la démographie (2011, p.52) : « il faut appliquer le Code Pénal en la matière à la suite des campagnes de sensibilisation et éviter de centrer les politiques de lutte contre le phénomène dans les grandes villes, car les mendiants sont "partout" et proviennent de "partout" »

### **Bibliographie**

CAMARA Moriba (2008), *Rapport de la conférence sur le thème « La mendicité des enfants au Mali »*.

BEATE Althammer, (2007). « Bettler in der europäischen Stadt der Moderne: zwischen - Barmherzigkeit, Repression und Sozialreform ». Einbeck (Allemagne) : Günstigster Preis

DEGORGE Alice, SAWADOGO Pegdwendé Honorine, NIKIEMA Aude (2016). « *Les mères de jumeaux autour des mosquées à Ouagadougou : réappropriations, mobilités et mutations urbaines* ». Les cahiers d'outre-mer

GUEBRE Aubin Oubé , (2005), « *mendicité des mères de jumeaux : quand une coutume devient un gagne-pain* ». Le pays no 347 du 03/09/2005

INSD, (2011). *Enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou*, en collaboration avec la banque africaine de développement. Rapport d'analyse

MASSN (2008), « *Rapport de l'étude sur la mendicité des enfants au Burkina Faso : cas des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Tenkodogo* », Ouagadougou juillet 2008.

OULD Bilal Hamzetta. (2003). « La mendicité : une forme de pauvreté ou une opportunité sociale pour la constitution de capabilité ». *Communication orale présentée à la 3ième conférence intitulée Capability Approach, From Sustainable Development to Sustainable Freedom. 8-10 septembre 2003*. Université de Pavia (Italie)

SAWADOGO Pegdwendé Honorine , (2018). « La mendicité comme moyen de revendication d'une identité positive. Exemple des mères de jumeaux à Ouagadougou ». *Revue de l'université de Monton*, vol.49

SAWADOGO Pegdwendé Honorine,( 2019) « *Réinterprétation du mythe de la gémellité dans le milieu urbain : cas de la ville de Ouagadougou au Burkina Faso* ». Paris, L'harmattan,

VUARIN Robert. (1990). « L'enjeu de la misère pour l'Islam sénégalais ». *Revue Tiers Monde*.